

Immobilier : un an après, le nouveau DPE à peu près fiabilisé 🤖

Un an après son entrée en vigueur chaotique, le nouveau diagnostic de performance énergétique « tient la route », selon les professionnels du secteur. Même si quelques ajustements sont encore nécessaires.

Lire plus tard Commenter Partager Climat Environnement



Par **Elsa Dicharry**

Publié le 30 juin 2022 à 18:59 | Mis à jour le 1 juil. 2022 à 15:45

Il y a un an, le 1^{er} juillet 2021, entrait en vigueur le **nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE)** qui attribue des notes aux logements de A à G selon leur consommation d'énergie et leur niveau d'émission de CO₂. Le gouvernement le voulait à la fois « plus lisible, plus fiable et plus protecteur de l'environnement » que l'ancien DPE. Sa mise en oeuvre s'est avérée chaotique.

A la date prévue, les logiciels devant permettre la réalisation de ces DPE nouvelle version et intégrer des modes de calcul différents n'étaient pas prêts. Les diagnostiqueurs se sont ensuite formés dans la précipitation. Fin septembre, le gouvernement, alerté sur des anomalies, a suspendu les diagnostics **pour les logements datant d'avant 1975**, pour ne les rétablir que quelques semaines plus tard.

Compléments de formations

Un an après la réforme, le nouveau DPE est-il enfin fiabilisé ? Oui, assure Yannick Ainouche, le président de la CDI-Fnaim, la chambre des diagnostiqueurs de la Fédération nationale des agents immobiliers. « Nous avons travaillé sur le moteur de calcul. Il est aujourd'hui stabilisé », assure-t-il. « Le logiciel tient désormais la route », considère aussi Lionel Janot, le président de la Fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier